

Sommaire de cette étude : <http://www.pierre-poivre.fr/La-Freta-Sommaire.html>

Pierre Poivre à La Fréta, quelques faits et dates.

Acquisition - travaux - agriculture – départ

Pierre Poivre acquière le domaine de La Fréta par acte notarié du 12 mars 1758. « Savoir la maison de campagne et fonds dépendant appelé La Fréta, situé dans la paroisse de St Romain au Mont d'Or, ..., et consistant outre la maison du Maître, en vignes, près, terres, vergers, pâturages, saulées, bois taillis et de haute futaie ». Cet achat s'est fait pour la somme de 42.000 livres dont 30.000 livres pour prix de l'immobilier, le reste représentant la valeur des matériels, animaux et denrées présents sur l'exploitation. Il règle au comptant 27.000 livres, le reste en rente viagère. La propriété ainsi acquise ne dépasse pas cinq hectares, mais sa superficie évoluera très vite.

Poivre ne peut être présent à Lyon pour la signature de l'acte, il demeure alors à Paris. En conséquence, par acte notarié du 17 octobre 1757 à Paris, il a donné procuration à son frère Denis pour le représenter. Une biographie bien renseignée¹ nous apprend qu'une partie du montant nécessaire à cet achat lui a été prêtée par sa mère. C'est vraisemblable, car la Compagnie des Indes a une dette envers lui et c'est justement pour faire valoir ses droits auprès de celle-ci que Poivre doit séjourner à Paris².

On est un peu surpris de la rapidité avec laquelle Poivre a décidé de cet achat. Depuis qu'il a quitté Lyon à l'âge de 16 ans, il n'y a jamais plus résidé. Sans doute y a-t-il passé quelques jours avant de s'embarquer pour la Chine en 1741 ; on note sa présence à Lyon lors de son très bref retour d'Extrême-Orient en 1748 : le 18 août il porte son filleul Pierre Sonnerat sur les fonds baptismaux³; toujours est-il que depuis son arrivée en France en avril 1757, en à peine six mois, il a dû se replonger dans l'atmosphère de sa province natale, prospecter et se décider, alors même qu'il lui fallait être à Paris presque continuellement. Certainement il s'en remit au jugement de son frère Denis, mais il s'agit probablement d'un coup de foudre pour les paysages de son enfance. En effet, en bord de Saône, deux kilomètres en aval de la Fréta, se trouvait alors le collège des Missionnaires de St-Joseph, où Poivre fut pensionnaire de l'âge de six ans jusqu'à seize ans.⁴

¹ Transcription sur ce site : *Notes sur la vie de M. Poivre*. Également Base docu=>Sans date n°9 : Eloge lyonnais : *Quatre journées à St Romain*.

² Base docu=>12 septembre 1757, Mémoire de Poivre où il réclame à la Compagnie des Indes un reliquat de salaire de 5.070 livres correspondant à un peu plus de 16 mois d'arriérés d'honoraires. Poivre avait été embauché à raison de 3.600 livres/an. Il avait été payé depuis son départ de Lorient le 23 octobre 1748 jusqu'au 25 novembre 1755. Ainsi il avait perçu 25.500 livres dont il avait dû ne pratiquement rien dépenser, le gîte et le couvert étant à la charge de la Compagnie. Il est même probable qu'il ait arrondi ce capital par quelques opérations de commerce. Il avait donc acquis un capital sans doute supérieur à 30.000 livres auxquelles viendront s'ajouter 20.000 livres de gratification attribuées en octobre 1759 quand son protecteur Bertin passe au ministère des Finances.

³ Reg. paroissiaux St Nizier, 1748, f°105v°

⁴ « à Saint Rambert, qui est à une lieue de Lyon, où les Missionnaires de Saint Joseph ont environ soixante Pensionnaires auxquels ils enseignent le latin ». (P. 13 dans *Comptes rendus aux Chambres assemblées, par messieurs les commissaires nommés par les Arrêt des 6 aout 1762 et 24 mars 1763, des différens colleges du ressort qui n'étaient pas occupés par les ci-devant soi-disans Jésuites*. A Paris 1763.)

Si Poivre est séduit par le site, en revanche il a d'autres idées quant aux bâtiments. Ils seront donc rasés et remplacés par des constructions plus conformes aux critères du bon goût d'alors. Lorsqu'enfin il peut se libérer de ses tracas parisiens, son choix de tout rebâtir l'oblige à s'installer dans la ville de Lyon. On le trouve logé d'abord rue des Quatre-chapeaux¹, puis plus tard rue Grenette, dans sa maison natale que sa mère, veuve depuis vingt ans, n'a pas quittée. Cette installation en ville facilite une vie sociale chargée : membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon depuis mai 1759², et membre de la première heure (1761) de la Société Royale d'Agriculture de Lyon. Poivre fréquente assidûment ces deux sociétés savantes et s'y fait remarquer par de nombreuses communications. On apprend ainsi que Poivre fait toutes sortes d'expérimentations concernant l'artisanat et l'agriculture ; entre autres, des essais d'acclimatation de végétaux exotiques à La Fréta³. Mais si l'on fait exception de ces interventions dans les deux académies lyonnaises, nous n'avons pratiquement aucun document concernant Pierre Poivre à cette époque. Une seule lettre, datée de 1764, nous apprend que « sa campagne » l'occupe énormément : « Dès que j'ai su leur arrivée, j'ai tout abandonné à ma campagne où la besogne ne manque pas dans ce tems de semailles et de vendanges.[...] je compte les avoir dimanche à La Fréta, je leur ferai voir mon rouet et tous mes ustensiles et je tâcherai de leur expliquer de mon mieux l'art du filage⁴ ». On est donc sûr qu'en 1764, Poivre est plus ou moins installé à La Fréta, occupé à mener l'exploitation agricole, et à diriger les aménagements immobiliers et paysagers.

En 1766, il y a du nouveau : « En avril mille sept cent soixante six, je fus appelé de ma province à Paris, par le ministre de la Marine, pour aller en qualité de commissaire pour Sa Majesté, établir l'administration royale dans ces îles⁵. » écrit Poivre. Sa nomination au poste de « commissaire général de la marine, faisant fonction d'intendant général et ordonnateur » date du 1^{er} juillet 1766. Depuis lors, il passe pratiquement tout son temps à Paris à préparer son départ pour l'Isle de France, choisir des collaborateurs, négocier avec le ministre les conditions de son administration. On l'aperçoit à Versailles, appelé pour apporter ses lumières à Bougainville⁶ qui est sur le départ pour le tour du monde.

Il revient pour quelques jours à Lyon, le temps de se marier : le contrat de mariage est signé le 2 septembre 1766 ; le mariage est célébré le 15 du même mois, et huit jours plus tard les époux sont en route pour Paris.⁷ Ils y demeurent jusqu'à la fin de l'année, puis se rendent à Lorient dans les premiers jours de janvier 1767 pour rejoindre le vaisseau qui doit les transporter à l'Isle de France.

*

Retour - installation durable – décès- vente

¹ Peut-être chez sa cousine Benoîte, l'épouse de Claude Sonnerat, la mère de son filleul Pierre Sonnerat, mais également la mère de Jeanne, l'épouse d'Antoine Delorme, un couple que nous retrouvons rue des Quatre Chapeaux à l'hiver 1785-1786. (Sur ce site transcription des *Lettres de Victor Du Pont à son père*).

² Dans son discours de réception à l'Académie, Poivre s'adresse à ses confrères : « vous me tirez, Messieurs, de ce repos enchanteur, si doux pour un voyageur fatigué qui revoit enfin sa patrie, après avoir passé vingt années dans les travaux et les dangers des plus longues navigations. » (Sur ce site : *Les discours de Pierre Poivre*)

³ Voir les comptes-rendus des séances des deux sociétés savantes.

⁴ Lettre de Poivre à Melchior-François Parent, premier commis du ministre Bertin. Lyon, le 27 sept. 1764. (sur ce site : *Les correspondants de Bertin*). Bertin a adressé à Poivre et à M. Parent deux chinois auxquels ils doivent présenter l'état de l'artisanat et de l'industrie de leur province.

⁵ Base docu=>Année 1767. Poivre : Récapitulation du compte rendu de son administration.

⁶ *Bougainville, navigateur, et les découvertes de son temps* par Jean-Étienne Martin-Allanic, PuF, 1964, p.461

⁷ Duret cité par P. Feuga.

Cinq ans plus tard, le 26 mai 1773¹, Pierre Poivre, sa femme et les deux filles qui leur sont nées à l'Isle de France débarquent au port de Brest. Mais si Madame Poivre et ses filles gagnent immédiatement Lyon, Pierre Poivre se rend à Paris où il doit impérativement être présent pour rendre compte de son administration.

On comprend pourquoi Françoise Poivre ne s'est pas attardée en chemin : le 7 juillet 1773, naît à St Romain Marguerite, troisième fille du couple. Pierre Poivre retenu à Paris n'est pas présent. Qui est là pour aider Françoise à s'installer avec ses trois filles dans sa toute belle et toute neuve demeure ? Nous n'en savons rien. Françoise n'a plus ses parents - son père est décédé le 13 avril, quelques semaines avant son retour - et les plus proches parents : Denis, le frère de Pierre Poivre et sa femme Élisabeth Colaud, la tante et presque mère de Françoise, sont morts pendant qu'ils étaient en outre-mer ; la mère de Poivre également. Denis gérait les biens de son frère pendant son absence, et sa mort créait une difficulté dans l'administration de La Fréta. On sait que M. Murard, le seigneur de Saint-Romain et voisin, proposa son aide et que Poivre le remercia à son retour².

Quoiqu'il en soit, Poivre reste à Paris pratiquement en permanence, obligé de répondre aux questions de la commission Lenoir mise en place en juillet 1773 pour examiner les comptes de l'administration Desroches-Poivre. La commission rend ses conclusions en mars 1774, l'affaire est jugée en juin de la même année. Si Poivre est absout de l'accusation de vol des deniers publics dont Desroches l'accusait, en revanche, l'un et l'autre sont blâmés pour leur conduite³. Poivre ne pouvait accepter cette injustice criante, aussi profite-t-il du remplacement au ministère de la Marine de Boynes par Turgot, pour réclamer contre ce jugement inique. En conséquence, Poivre demeure encore dans la capitale la plupart du temps pour faire avancer son affaire. Le 12 août 1774, il est à Paris et rencontre Turgot qui vient d'être nommé ministre de la Marine⁴. Le 26 juin 1775, il est encore à Paris et écrit à Turgot qui est maintenant Contrôleur général des Finances⁵ : « Il y aura bientôt trois années qu'a fini mon administration à l'Isle de France. Depuis ce temps, je me suis consumé en frais forcés, dont je demande le remboursement [...] Les arbres à épiceries dont j'ai introduit la culture dans nos colonies, donnent peut-être aujourd'hui leurs premiers fruits, qui seront pour la France les prémices du commerce le plus avantageux, et je n'ai pas encore reçu la récompense qui m'avait été promise au nom du roy pour cette introduction [...] Dès que je serai délivré de mon accès de goutte, et j'espère que ce sera sous deux ou trois jours, j'aurai l'honneur d'aller vous présenter l'hommage de mon respect. Je désirerais bien ajouter celui de ma reconnaissance. ». Une dernière entrevue avec Turgot met fin à plus de deux ans de démarches. Le 18 août 1775, Poivre peut enfin écrire⁶ : « mes affaires étant terminées depuis deux jours à ma satisfaction, il est bien naturel que je m'occupe de mon retour auprès de ma famille. [...] Je retarde mon départ à je ne sais quel jour de la semaine prochaine ». C'est donc le 16 août 1775, soit plus de deux ans après son retour des colonies, que Poivre a enfin obtenu satisfaction. Il perçoit une gratification extraordinaire de 19.468 livres, plus une pension de 6.000 livres pour ses services, et une seconde pension de 6.000 livres sur les fonds de l'Isle de France pour l'introduction des épiceries dans nos possessions. Ainsi, depuis la fin août 1775, Poivre peut enfin jouir en toute sérénité de sa retraite lyonnaise.

La première lettre que nous connaissons dans laquelle Poivre parle de sa retraite en son ermitage de La Fréta est un peu plus ancienne, datée du 20 février 1775. Elle est adressée à Maillart-

¹ Base docu=>26 mai 1773 – Arrivée de l'Indien au port de Brest.

² L'abbé Duret, transcrit par P. Feuga.

³ Base docu=>20 et 26 juillet 1774 - Desroches et Poivre relaxés de leurs accusations réciproques

⁴ Turgot est nommé à la Marine le 14 juillet 74 et passe aux Finances le 24 août. Rencontre citée dans la lettre de Poivre à Maillart. (Base docu=>20 février 1775. Poivre à Maillart).

⁵ Base docu=>26 juin 1775, Poivre au ministre.

⁶ La lettre du 18 août 1775 est fort instructive, car non seulement elle permet de connaître la date à laquelle Poivre a obtenu satisfaction, mais elle informe également sur sa proximité avec Bertin. (Base docu=>18 août 1775. Poivre, de Paris)

Dumesle, son successeur à l'Isle de France, qui s'est allié à Dumas et à Desroches, les deux anciens gouverneurs de l'Isle de France qui continuent à batailler contre Poivre. Celui-ci écrit « de l'hermitage » à son remplaçant : « J'aime, Monsieur, la paix et le repos, j'en jouis dans ma retraite malgré la persécution de mes deux ennemis, fortifiés d'un troisième ; j'en jouis sous la protection des hommes vertueux qui gouvernent aujourd'hui nos affaires. J'ai depuis longtemps le bonheur de ne pas laisser dépendre ma tranquillité des passions d'autrui, et je n'ai pas l'imagination assez dérégulée pour me battre comme Dom Quichotte contre des moulins à vent. [...] Je me réduis à vous supplier de recevoir avec bonté, les hommages d'admiration d'un humble et pacifique mortel qui met aujourd'hui toute sa science à se connaître et à se posséder soi-même, tout son bonheur à vivre dans la retraite, à cultiver un petit champ docile à ses mains, à goûter les douceurs de l'amitié, à oublier les ingrats, les méchants, les injustes, les sots, et que s'il se les rappelle, ne répond à leurs traits perdus que par des vœux pour leur félicité. »

Dès lors, Poivre va effectivement trouver son bonheur dans la culture de « son petit champ » qui n'est d'ailleurs pas si petit. Ainsi il va refuser de présider l'académie lyonnaise¹, et la même année 1776, il refuse malgré les pressions de Turgot et de Bertin de faire candidature pour devenir prévôt des marchands de Lyon². En juillet 1777, il assure : « Depuis mon retour dans ce pays-ci, j'habite la campagne, je ne suis pas encore allé à la ville³ ». Façon de parler, mais effectivement, il n'a pas alors de résidence à Lyon.

Madame Poivre écrira en 1819⁴ : « Revenu à La Fréta, il passa le reste de sa vie dans le sein de la paix et dans l'exercice des vertus domestiques. Aimé et estimé de l'illustre Malesherbes, du vertueux Turgot, des La Rochefoucauld, lié avec Trudaine, Jussieu, avec Mentelle, il entretenait de savantes correspondances. Les étrangers et les Français distingués par leur rang et leurs connaissances qui passaient à Lyon venaient visiter le sage dans sa modeste habitation. Une honnête abondance, une noble simplicité y régnait, tous les amis du bien y étaient reçus avec empressement. Quel charme donnait à son commerce cette bonté parfaite, cette constante égalité d'humeur qui s'unissait en lui à une dignité naturelle ! »

Si Poivre accueillit beaucoup de visiteurs célèbres à La Fréta, il semble en revanche que lui-même ait très peu bougé depuis qu'après avoir terminé de régler ses affaires à Paris, il puisse, à la fin août 1775 s'installer durablement à la Fréta. Pendant les dix années qu'il lui restait à vivre, le seul déplacement à plus de vingt lieues qu'on lui connaisse, c'est son séjour à Hyères et Marseille pendant l'hiver 1784-1785.⁵ Certains ont écrit qu'il partageait sa retraite entre La Fréta et son domaine de St Paul de Varax⁶. Aucun document ne témoigne d'un quelconque séjour dans cette propriété. Poivre avait acheté le domaine du Vacquant en 1779 pour 21.000 livres. Il « rendait 1030 livres. C'est

¹ Base docu=> 28 juin 1776. Poivre à Goy. Poivre écrit à son confrère de l'Académie de Lyon pour s'excuser de ne pouvoir accepter la direction de l'académie, prétextant la difficulté liée à un manque de logement en ville.

² L'abbé Duret note dans ses chroniques, à l'automne 1775 : *M. Turgot lui dit : « Il faut que vous soyez prévôt des marchands » - « Je ne demande rien » - Refuse cette place. « Vous devriez en parler à Bertin ». Il voit Bertin, ne lui dit rien.* (Base docu=> Sans date n°42 – Poivre dans les chroniques de l'abbé Duret)

³ Base docu=> 8 juillet 1777, Poivre à M. d'Ennery.

⁴ Base docu=> Sans date n°9 : Eloge lyonnais : *Quatre journées à St Romain.*

⁵ « J'ai donc quitté mon cher ermitage de la Fréta le 25 octobre [...] D'ici [Hyères], j'irai passer le mois de mars à Marseille, puis après Pâques et dans les premiers jours d'avril, je m'acheminerais pour retourner à la Fréta, hors de laquelle point de salut. » (Poivre à Galles, 25/1/85). Dans les faits, il passe les 12 premiers jours d'avril à Marseille et est de retour à la Fréta le 17 avril. (Poivre à Galles, 24/5/85)

⁶ On a parlé de « La Poivrière » nom prétendument donné à la seconde propriété de Poivre, mais en la situant à Limonest. C'est une confusion avec une propriété dont la légende raconte qu'elle appartient à Poivre, propriété située sur la route de St Didier-au-mont-d'Or à Limonest et dénommée la « Font-Poivre ».

presque tout, bois et prés ».¹ Ce n'était qu'un placement, aussi Poivre ne devait s'y rendre que pour constater l'état de son bien et en percevoir les revenus.

Dans les jours qui suivent la dictée de son testament à Me de Chastelus, notaire, le 4 novembre 1785, Pierre Poivre quitte La Fréta pour passer l'hiver à Lyon dans l'appartement qu'il y a loué. C'est dans cet appartement² de la place Louis-le-Grand, aujourd'hui place Bellecour, que Poivre s'éteignit le 6 janvier 1786. Il fut inhumé le surlendemain en l'église St Martin d'Ainay à Lyon³.

Le temps des obsèques et des condoléances passé, Madame Poivre se remit doucement de sa douleur et peu à peu réalisa que sa vie ne s'arrêtait pas sur ce bord de Saône. Elle se trouva un noble prétexte à changer d'air « Je crois que je serai obligé d'aller passer quelques temps à Paris pour donner à l'impression des manuscrits qui me restent de mon mari.⁴ ». De Paris, Pierre-Samuel Du Pont de Nemours lui avait écrit dès la mort de Pierre Poivre pour lui proposer de rédiger une notice nécrologique sur son mari ; ce qu'il fit en un temps record ; en effet, dès l'été 1786, la notice était imprimée. Il lui proposa encore son aide. Elle se rendit à Paris. Ne donna aucun manuscrit à l'impression. Une page était tournée, bien d'autres restaient à écrire, elle n'avait pas quarante ans.

En mai 1788, Dame Françoise Robin, veuve Poivre, revient à Lyon pour s'occuper de vendre La Fréta. Le 12 juillet 1788, elle vend à Barthélemy François Goiran « la maison de campagne de La Fréta et les fonds en dépendant »

Ainsi s'achève l'histoire

* * *

¹ Lettre de Poivre à Galles du 4 décembre 1779. Testament et inventaire de décès de Poivre. Le domaine existe toujours (le même ?), la « *ferme du Vacquant* ». St Paul de Varax, commune de l'Ain, est située entre Villars les Dombes et Bourg en Bresse, à 40 km de Lyon. Villars les Dombes est le berceau des Robin, Mme Poivre héritera de la propriété de son père à Villars, et s'y installera après la vente de La Fréta en juillet 1788.

² L'appartement était situé au deuxième étage d'une maison de la place Louis le Grand, appartenant à la *veuve Blanchet*, loué le 3 juillet 1785 au prix annuel de onze cents livres. Paul Feuga a mené sa petite enquête : « Maison Blanchet place Bellecour = Mermet-Blanchet, place de la fédération n°125, près de la place Le Viste, maison qui n'existe plus, remplacée par celle N°6 place Bellecour. Située entre la place Leviste et Émile Zola. Information transmise à Paul Feuga par M. Cottin. Cette maison appartenait à son ancêtre Blanchet de Pravieux. (La place Bellecour s'appelait place Louis le Grand puis de la Fédération précédemment). Cet immeuble situé au nord de cette grande place profitait en plein du soleil d'hiver.

³ Ainsi les récits relatant sa mort ou son enterrement à La Fréta ou St-Romain sont pure fantaisie.

⁴ Lettre à Galles du 1^{er} février 1787.